

38, Rue de l'Europe
38640 - CLAIX
Téléphone : 06 07 75 21 51
contact@jpmconseil.fr

DOSSIER INFORMATION ET FORMULAIRE D'INSCRIPTION :

FORMATION DIPLOMANTE DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE SÉCURITÉ

SESSION VIP : PARCOURS ADAPTÉS À DES PROFILS SPÉCIFIQUES

Session VIP 28 : du 6 au 29 octobre 2025

Sommaire

- 03. Présentation
- 04. Informations générales
- 05. Déroulement de la formation
- 08. Formulaire d'inscription
- 10. Protocole FOAD
- 12. Accompagnement post formation
- 13. Conditions générales de vente

Madame, Monsieur,

Vous avez manifesté de l'intérêt pour la formation de dirigeant d'entreprise de sécurité privée de JPM Conseil et nous vous en remercions.

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des informations utiles concernant cette formation.

Nous vous invitons à le lire attentivement et restons à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions.

Bien cordialement,

Vivien MALGUY, Président de JPM Conseil

JPM Conseil vous propose un accompagnement spécifique permettant d'obtenir la certification nécessaire à la délivrance de l'agrément du CNAPS le plus rapidement possible, depuis la Loi Sécurité Globale du 25 mai 2021 (rendant obligatoire pour une partie de vos effectifs nationaux l'obtention d'un agrément dirigeant (cf. Art L.612-6 & 9 du CSI) depuis le 26 novembre 2022).



Accompagnement



VAE



Réduction du parcours

JPM Conseil détient son propre titre inscrit à France Compétence, bien entendu reconnu par le CNAPS, nous oeuvrons depuis plus de 15 ans dans la professionnalisation des métiers de la sécurité et les fonctions supports de direction et encadrement. Nous sommes spécialisés auprès de ce public et travaillons également dans le conseil ainsi que l'accompagnement post formation de nos anciens stagiaires permettant un gage de qualité, de crédibilité et de suivi opérationnel.

Concernant l'organisation de cette formation et des montées en compétences nécessaires :

Cursus accéléré tenant compte de vos expériences personnelles en gestion d'entreprise/management ou sûreté sécurité.

- 10 x 5 heures de cours par visioconférence - sur deux semaines - entre 13h et 18h
- Oral de soutenance - 2 heures sur Paris Montparnasse ou Lyon

Ce dispositif permet la continuité de l'activité professionnelle durant la période de formation.

Afin de justifier de la réduction du parcours de formation par rapport au référentiel obligatoire tout en restant complètement pragmatique dans l'adaptation de la formation, il faudra constituer un livret de VAE partielle démontrant la bonne maîtrise d'un certain nombre d'éléments du programme que les fonctions occupées imposent d'avoir. Ce dossier fera l'objet d'une soutenance orale lors du jury de fin de formation.

Procédure à mettre en oeuvre :

- Compléter le **Cerfa N°12818*02** de demande de recevabilité de VAE afin de formaliser la demande. Cerfa joint en 2 formats différents et également téléchargeable via ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10282>

- Le dossier de validation de VAE (Livret II) pour permettre de justifier les compétences acquises sur les différents modules et la réduction de parcours.

Le livret de VAE doit inclure : une CVthèque, des tableaux de bords, de résultats, un organigramme, rapports d'activités, mémoires, procédures internes, documents officiels, ...

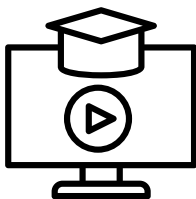
Informations générales :

FORMATION DIPLOMANTE DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE SÉCURITÉ

Formation en vue de l'obtention du titre de dirigeant d'entreprise de sécurité privée :

Diplôme reconnu par l'Etat, titre inscrit à France compétences (anciennement RNCP sous la référence 38895) en niveau 5 (équivalent Bac+2). Vous devez justifier d'un agrément dirigeant CNAPS (conformément à la loi du 25 mai 2021. (cf. Art L.612-6 et L.612-9 du CSI) depuis le 26 novembre 2022.

Format des sessions :



- Individuelles ou collectives
- Groupe VIP restreint
- Intra / inter
- Durées adaptées

Pour qui :

- Président , Directeur, Gérant, d'établissement / de division / d'agence / de région / des opérations /d d'exploitation / d'une unité commerciale / d'un service interne de sécurité
- Gérant / Mandataire,
- Entreprise de sécurité électronique (télé surveillance) et vidéo surveillance
- Vous avez un rôle de gestion dans une entreprise de sécurité au sens du L.611-1 du CSI ou vous souhaitez peut-être le devenir.

Pré-requis:

Une expérience de postes à responsabilités, gestion d'entreprise, Bac+3

JPM Conseil propose des parcours spécifiques personnalisés et adaptés en VAE partielle ou intégrale en fonction de vos compétences.

Mode d'enseignement :



Cours à distance et travaux

- À votre rythme
- Plateforme e-learning et travaux divers (rédaction VAE)
- Environ 20 heures



Cours synchrone

- En visioconférence
- 50 heures
- Cf planning



Jury de certification

- Examens finaux et oral de soutenance
- Remise de certifications
- Lieux : Paris ou Lyon

Objectif de la formation :

- Utiliser des outils de gestion administrative et comptable d'une entreprise afin d'assurer un service de qualité pour fidéliser le client et répondre à ses besoins
- Manipuler le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure et appliquer les dispositions légales et réglementaires spécifiques de la sécurité privée
- Acquérir les méthodes et outils permettant une bonne gestion du personnel, participer au dialogue social
- Savoir répondre à un appel d'offre ou à un cahier des charges en sécurité privée.

Coût de la formation :



De 4.500€ à 6.000€ HT en fonction du parcours, du profil et de la durée de la formation.

Quelques chiffres :



98 % de satisfaction globale



250 stagiaires



86 % de réussite

Déroulement de la formation :

Vous allez suivre une formation avec JPM Conseil dont les cours se tiendront par demi journée en visioconférence. Ce document a pour objectif de vous informer du protocole mis en place par JPM Conseil pour vous assurer de la qualité et du suivi de votre formation à distance.

Certains stagiaires pourront bénéficier d'une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en fonction de leur expérience et de leur parcours. Des parcours en VAE partiel sont disponibles ainsi qu'en VAE complète voire en candidat libre.

Objectifs de la formation :



Savoir utiliser des outils de gestion administrative et comptable d'une entreprise afin d'assurer un service de qualité pour fidéliser le client et répondre à ses besoins



Manipuler le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure et appliquer les dispositions légales et réglementaires spécifiques de la sécurité privée



Acquérir les méthodes et outils permettant une bonne gestion du personnel, participer au dialogue social



Savoir répondre à un appel d'offre ou à un cahier des charges en sécurité privée

PLANNING DE LA SESSION

SESSION VIP 28 : DU 6 AU 29 OCTOBRE 2025

Horaires : de 13h à 18h Semaines 1 à 2 en visioconférence,
dernière semaine : jury final à Paris

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine 1	6 octobre	7 octobre	8 octobre	9 octobre	10 octobre
Cours en visioconférence	Gestion personnel Estelle Launay	Environnement juridique Michel Commun	Code de la sécurité intérieure Vivien MALGUY	Gestion administrative et comptable Franck Herbaut	Environnement juridique Christian Belpaire
Semaine 2	13 octobre	14 octobre	15 octobre	16 octobre	17 octobre
Cours en visioconférence	Gestion commerciale Jean-Jacques Duclaut	Gestion administrative et comptable Franck Herbaut	Gestion personnel Estelle Launay	Qualité et sûreté Christian Boenga	Code de la sécurité intérieure Vivien MALGUY
	20 octobre	21 octobre	22 octobre	23 octobre	24 octobre
	27 octobre	28 octobre	29 octobre	30 octobre	31 octobre
			JURY PARIS		
	6 octobre	7 octobre	8 octobre	9 octobre	10 octobre



Accès PMR au centre de formation : nous contacter

Procédure d'inscription :

Compléter, signer et nous envoyer les pages à compléter de ce document, accompagné de l'acompte d'inscription à l'ordre de JPM Conseil, par mail ou courrier :

 contact@jpmconseil.fr

 JPM Conseil SAS, 9 Rue du Progrès 69800 Saint-Priest

 06 07 75 21 51

Inscription possible jusqu'à 48h avant le début de l'action, sous réserve de places disponibles

La formation est éligible aux financements (Pôle Emploi, CPF, Transition Pro, OPCO...). Pour obtenir un devis, merci de remplir le formulaire en ligne en bas de la page d'accueil sur notre site : www.jpmconseil.fr.

Note importante : L'obtention de l'aptitude de dirigeant validé par le titre délivré par JPM Conseil ne constitue qu'un des éléments d'appréciation pour la délivrance d'un agrément d'exercer par le CNAPS. (cf. article L.612-7 du Code de la sécurité intérieure).



**Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.
Pour plus d'informations contacter notre référent handicap**

FORMATION DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE - 1/4

ENTREPRISE (ne pas compléter si option individuelle) :

Raison sociale :

SIRET :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Email :

Fiche complétée par :

Fonction :

Adresse de facturation si différente :

Stagiaire : Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Justificatif d'identité - Nature :

Numéro :

Délivré le :

Par :

Validité :

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite : Bon pour inscription

Le formulaire d'inscription doit être accompagné d'une copie d'un justificatif d'identité en cours de validité (recto-verso) ainsi que des copies des diplômes, titres, attestations de formations, certificats de travail ou attestations dont il est fait état dans la demande d'inscription.

FORMATION DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE - 2/4

FORMATION INITIALE :

Collège	
Lycée	
Autres établissements :	
Dernière année de scolarité : Classe :	

DIPLOMES OU TITRES OBTENUS :

Nature	Spécialité	Année

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :

Nature	Année

FORMATION DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE - 3/4

EXPÉRIENCES PROFESIONNELLES :

Activité	Nature de l'emploi	Année

PROJET PROFESSIONNEL :

Décrivez ci-dessous vos motivations pour suivre cette formation et votre projet professionnel :

Je soussigné(e) certifie exactes les informations ci-dessus

L'article 441-7 du Code Pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15000€ d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. En application des dispositions de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à : JPM Conseil, 9 rue du Progrès - 69800 - SAINT-PIERRE tél. 06 07 75 21 51

Nom et prénom :

Date et signature :



FORMATION DE DIRIGEANT D'ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE - 4/4

Je soussigné(e) (NOM ET PRENOM) :

- Je déclare m'inscrire sans réserve à la formation de dirigeant d'entreprise de sécurité privée dont la partie en présentiel aura lieu aux dates ci-dessous. (J'aurai accès à la plateforme en ligne dès mon inscription validée) :
- Dates de formation : **DU 6 AU 29 OCTOBRE 2025**
- Je déclare remplir l'ensemble conditions nécessaires à la participation à cette formation dont j'ai pris connaissance dans le dossier d'inscription accompagnant le présent formulaire.
- J'ai également conscience que l'obtention du titre de dirigeant ne constitue qu'un de éléments d'appréciation pour la délivrance d'un agrément d'exercer par le CNAPS ; étude de mon dossier ;

MODALITÉ DE FINANCEMENT :

- **Tarif** : De 4.500€ à 6.000€ HT en fonction du parcours, du profil et de la durée de la formation.
- **Financements** : CPF / OPCO / TransitionPro...

En cas de désistement avant d'avoir commencé la partie présentiel de la formation, et après une première connexion sur la plateforme, vous restez redevable de 800€ auprès de JPM Conseil.

Aucun bordereau d'inscription non accompagné de l'acompte d'inscription ne sera pris en compte Ce chèque sera encaissé après un délai de rétractation de 10 jours sauf inscription ou échéance du délai de rétractation dans les 10 jours précédant l'ouverture de la session. La connexion à l'espace en ligne vaut renonciation au droit de rétractation. En cas de refus de votre demande d'inscription par le jury d'admission, votre règlement d'inscription vous sera retourné.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite : Bon pour inscription

A retourner par mail à : contact@jpmconseil.fr

A retourner par courrier à : 9 Rue du Progrès - 69800 Saint-Priest

PROTOCOLE DE FORMATION OUVERTE À DISTANCE

Vous allez suivre une formation avec JPM Conseil dont une partie est dispensée en ligne. Ce document a pour objectif de vous informer du protocole mis en place par JPM Conseil pour vous assurer de la qualité et du suivi de votre formation à distance.

Durée de la formation à distance (estimation) : 20 heures

Moyens matériels et techniques :

Dès confirmation de votre inscription en formation, vous recevrez par e-mail vos identifiants de connexion pour accéder à la plateforme e-learning ou vous pourrez commencer votre formation en ligne.

A tout moment, vous pouvez contacter un formateur référent spécialiste de la thématique à partir du moyen de communication suivant de votre choix :

- Via la plateforme en ligne dans le groupe dont vous faites partie en postant un message
- Via le forum accessible en permanence sur la droite de votre cours en ligne
- Par e-mail à foad@jpmconseil.fr
- Par téléphone au 06 07 75 21 51

Travaux personnels : Rédaction du livret II VAE

Modalités d'évaluation :

Au cours de chaque module suivi en ligne et au cours de la formation, vous devrez répondre à des questionnaires afin de permettre à JPM Conseil d'évaluer l'acquisition des connaissances. Celles-ci peuvent être de différentes sortes : choix multiples, questions ordonnées, association, question ouverte ou remise de document.

Accompagnement Post Formation :

PEAKSAFE a été créé afin de répondre à vos besoins dans le domaine de la Sécurité Privée. **PEAKSAFE** accompagne le développement de votre entreprise vers les sommets en toute sécurité.

PEAKSAFE est un réseau unique en France dédié aux entreprises de sécurité permettant :



- D'obtenir des réponses à vos questions (nos experts) dans la gestion de votre entreprise au quotidien et en illimité.
- Bénéficier des tarifs négociés pour vous auprès de nos partenaires fournisseurs de services ou de matériel en sécurité.
- Le réseau PEAKSAFE est accessible à tous, du créateur d'entreprise de sécurité à la société de sécurité bien implantée dans le secteur, nos offres s'adaptent à vos besoins et vos moyens.

Rejoignez le réseau, contactez nous :

- ✉ contact@peaksafe.fr
- 📍 PEAKSAFE, 9 Rue du Progrès 69800 Saint-Priest
- ☎ 04 76 25 26 52



